

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 avril 2017 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2017

NOR : INTC1712397A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 28 avril 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de la police nationale.

L'organisation de ces recrutements sans concours est à la charge des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) cités ci-après.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 83, répartis comme suit :

SGAMI	SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE POSTES OFFERTS par spécialité	TOTAL
Nord	Hébergement, restauration	3	3
Est	Hébergement, restauration	16	17
	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	1	
Ouest	Hébergement, restauration	7	11
	Entretien, logistique, accueil et gardiennage	4	
ZDS Paris	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	6	27
	Hébergement, restauration	11	
	Entretien, logistique, accueil et gardiennage	10	
Sud-Est	Hébergement, restauration	12	12
Sud Ouest	Hébergement, restauration	6	6
Sud	Hébergement, restauration	6	7
	Entretien, logistique, accueil et gardiennage	1	
TOTAL			83

La localisation des postes offerts pour ces recrutements sera communiquée par les services responsables de leur organisation.

Les modalités de déroulement de ces recrutements seront établies conformément à l'article 5 du chapitre II du décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 susvisé et feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de leur organisation.

Les lauréats devront accepter l'affectation qui leur sera notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. Ils seront réputés renoncer au bénéfice de leur réussite s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur sera imparti au moment de la notification d'affectation.